

Pour publication immédiate

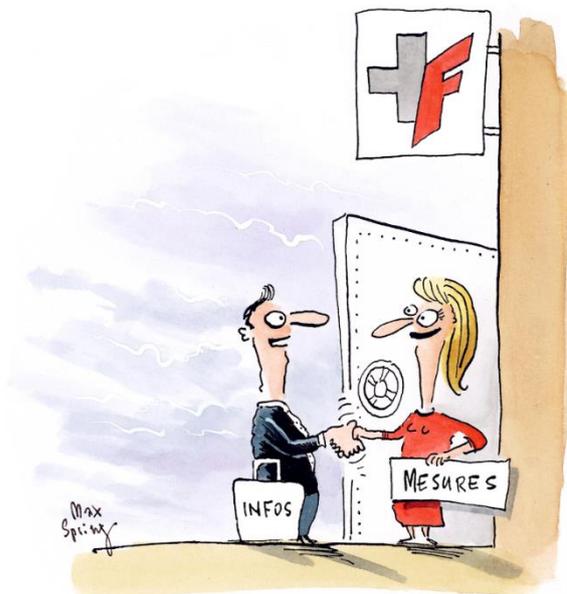
Communiqué

## Nouvelle plateforme sécurisée pour les lanceurs d’alerte de l’administration fédérale

Berne, 8.6.2017 – Le Contrôle fédéral des finances (CDF) est la porte d’entrée officielle des lanceurs d’alerte pour l’administration (*whistleblowing*). Après six ans d’expérience, le CDF inaugure une nouvelle plateforme en ligne. Son but: échanger de façon anonyme, indépendante et sécurisée avec les employés, les fournisseurs, les contribuables et toute personne qui veut améliorer l’efficacité de l’administration et combattre la fraude et la corruption.

Le CDF exerce la surveillance financière sur l’administration fédérale. Chaque année, il définit en toute indépendance son programme d’audit. Il porte aussi un regard critique sur l’administration fédérale décentralisée. Il est donc le mieux à même de vérifier discrètement le bien-fondé de signalements reçus par des lanceurs d’alerte. Le CDF préserve également l’anonymat des lanceurs d’alerte, des employés fédéraux ou des particuliers.

En clair, les irrégularités présumées peuvent être annoncées au CDF, qui est l’organe prévu par la loi (art. 22a de la loi sur le personnel de la Confédération). Aucune preuve n’est nécessaire. Toute personne peut le faire de manière anonyme et en toute sécurité sur la plateforme en ligne [www.whistleblowing.admin.ch](http://www.whistleblowing.admin.ch). Les informations reçues seront traitées avec diligence, sérieux et confidentialité.



Par le passé, plus de la moitié des cas signalés au CDF lui ont permis d’être plus efficace et efficace dans ses audits. Ces informations facilitent la découverte de constats plus précis et étayés, de même que la formulation de recommandations ciblées ou la prise de mesures rapides et adéquates. En outre, les lanceurs d’alerte qui se sont adressés au CDF sont protégés. La seule condition est de ne pas rompre la confiance et le droit de diligence de l’employé avec son employeur, par exemple en communiquant avec la presse.

Renseignements: Eric-Serge Jeannet, vice-directeur (058 463 10 39). Plus d’informations sur [www.whistleblowing.admin.ch](http://www.whistleblowing.admin.ch) ou sur la hotline *whistleblowing* du CDF (058 469 20 34).